

Pièce jointe

Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU) pour son rapport intitulé : *Positionner le Canada comme un chef de file dans l'approvisionnement et le traitement des minéraux critiques*

Le Comité permanent de l'industrie et de la technologie a entrepris une étude sur l'approvisionnement et le traitement des minéraux critiques au Canada. L'étude a été motivée par l'accélération de la transition énergétique, les véhicules électriques et les changements importants dans les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial. L'accroissement de l'approvisionnement du Canada en minéraux critiques et en produits qu'ils rendent possibles, représente une occasion pour toute une génération qui sera de plus en plus importante pour la croissance économique et la prospérité à long terme du pays. Pour bien saisir cette occasion, nous devons tenir compte de toute la chaîne d'approvisionnement – y compris l'exploration, l'exploitation minière, le traitement, la fabrication et le recyclage – et nous assurer qu'une valeur est ajoutée à chaque étape.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'évaluation globale du Comité concernant les possibilités et les facteurs qui influent sur le développement de la capacité de production de minéraux critiques du Canada et des produits à valeur ajoutée connexes dans des secteurs comme les véhicules électriques, les technologies propres, la défense et la fabrication de pointe au Canada. Le gouvernement du Canada appuie le rapport dans son ensemble et approuve ou soutient l'intention de la majorité des dix (10) recommandations.

La réponse du gouvernement à chacune des recommandations du Comité regroupées sous quatre thèmes est la suivante :

La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques et les initiatives connexes (recommandations 1, 4, 5 et 10) :

Le gouvernement du Canada appuie ces recommandations, car elles sont conformes à l'engagement de la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'élaborer et de lancer une Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de positionner le Canada à l'avant-garde de l'exploration, de l'extraction, du traitement et de la fabrication des minéraux critiques, d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques et de positionner le Canada comme une nation minière de premier plan.

Le Canada possède une solide base de minéraux critiques qui sont en forte demande à l'échelle mondiale. La promotion des investissements dans l'infrastructure stratégique permettant la valorisation des ressources en minéraux critiques contribuera à encourager la croissance durable et l'établissement de chaînes d'approvisionnement, tout en sécurisant la place du Canada dans le secteur des minéraux critiques en croissance à l'échelle mondiale. La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques contribuera également à sécuriser les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques dans le contexte géopolitique.

Le gouvernement du Canada a pris des initiatives et des engagements qui façonnent l'élaboration d'une vision stratégique pour l'industrie canadienne des minéraux critiques. En mars 2021, le gouvernement du Canada a publié une liste de 31 minéraux qui sont jugés critiques pour la réussite économique durable du Canada et de ses alliés. La liste a été dressée au moyen d'une approche fondée sur des critères et en consultation avec les autres ministères du gouvernement fédéral, les provinces et territoires, ainsi que les associations et les industries du secteur manufacturier. La liste donne une certitude et une prévisibilité accrues à l'industrie, aux investisseurs, aux provinces et territoires, ainsi qu'aux partenaires étrangers du Canada au sujet des priorités canadiennes en matière de minéraux; elle permet aussi aux décideurs politiques de cibler et de traiter des points essentiels des chaînes d'approvisionnement.

De plus, le Budget 2021 contient un financement de 57,2 millions de dollars sur trois ans selon la méthode de la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, pour que Ressources naturelles Canada (RNCan) crée un Centre d'excellence sur les minéraux critiques référencé comme le Centre d'excellence sur les minéraux de batterie critiques dans le budget 2021 et dans le rapport, avant sa création en 2022, et appuie la recherche-développement (R-D) ciblée sur le traitement en amont des minéraux critiques ainsi que le génie des précurseurs pour batteries et des minéraux connexes.

Le Budget 2022 proposait un soutien pouvant aller jusqu'à 3,8 milliards de dollars sur huit ans selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023, pour mettre en œuvre la première Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin d'accroître la production de minéraux critiques pour la base industrielle du Canada, approvisionner nos alliés pour soutenir la sécurité minérale internationale et soutenir la transition vers une économie verte et numérique. Le gouvernement du Canada a publié un document de discussion public afin de recueillir des commentaires sur l'élaboration de la stratégie, qui s'articule autour de six domaines d'investissement prioritaires :

1. encourager la recherche, l'innovation et l'exploration;
2. accélérer le développement de projets;
3. construire une infrastructure durable;
4. faire progresser la réconciliation avec les Autochtones;
5. travailler à la création d'une main-d'œuvre diversifiée et de collectivités prospères;
6. renforcer le leadership et la sécurité à l'échelle mondiale.

S'appuyant sur le succès de l'approche *Des mines à la mobilité* du Canada – qui a attiré des investissements majeurs dans la fabrication des véhicules à zéro émission– la Stratégie prévoit adopter l'approche « De l'exploration au recyclage » pour les minéraux critiques. Cette approche dépasse la portée de la stratégie *Des mines à la mobilité* et viendra renforcer la capacité à chaque étape de la chaîne de valeur, de l'exploration au recyclage, et tout le long du parcours. En se concentrant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, le Canada pourra tirer le maximum d'avantages économiques pour la population canadienne, tout en atténuant les risques pour la chaîne d'approvisionnement, et fera également progresser l'économie circulaire du Canada.

Dans le cadre de son premier pilier, et en réponse à la recommandation 5, le gouvernement reconnaît que la recherche géoscientifique est essentielle pour répondre à la demande mondiale de minéraux critiques qui augmente rapidement. La Commission géologique du Canada (CGC) gère des initiatives de recherche géoscientifique à l'échelle nationale qui appuient l'exploration minière critique, notamment le programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM)-GéoNord et l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC). Alors que GEM-GéoNord se concentre sur les nouvelles frontières des régions sous-explorées du Nord canadien, l'IGC fournit des connaissances géologiques pour un ciblage plus efficace des gisements minéraux enfouis. Les deux programmes sont réalisés en collaboration avec les provinces, les territoires et les institutions de recherche au Canada et à l'étranger, ainsi qu'avec les institutions et organisations nordiques et autochtones.

Dans le cadre du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, une initiative générationnelle ambitieuse visant à favoriser une industrie des minéraux et des métaux compétitive, durable et responsable, la CGC a travaillé en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une Stratégie géoscientifique pancanadienne, publiée en février 2022 et comportant cinq domaines prioritaires : produire de meilleures données pour trouver les mines de demain, réduire les risques liés à l'exploration, stimuler la compétitivité, appuyer les décisions relatives à l'utilisation des terres et améliorer la sécurité publique en réduisant les risques liés aux dangers naturels et au développement des ressources.

RNCan effectue des recherches géoscientifiques additionnelles sur les minéraux critiques à l'échelle nationale dans le cadre des programmes suivants :

- Initiative de cartographie des minéraux critiques (ICMC) : collaboration entre le Canada, l'Australie et les États-Unis pour sécuriser l'approvisionnement en ressources minérales critiques et réduire la dépendance de l'approvisionnement en minéraux à l'égard de nations qui peuvent poser des risques géopolitiques, environnementaux ou de droits de la personne. Elle s'efforce d'améliorer la capacité scientifique de prédire le type, l'emplacement et la quantité d'occurrences de minéraux critiques, ainsi que de comprendre les facteurs géologiques, technologiques et logistiques qui influent sur les risques associés à la mise en valeur des mines;
- Programme de géoscience environnementale de la CGC : compréhension des impacts environnementaux et les risques pour la santé humaine associés aux minéraux critiques.

De récents investissements de 135 millions de dollars sur sept ans dans GEM-GéoNord et l'IGC à compter de 2020-2021 ont fourni à l'industrie de précieuses connaissances pour découvrir et développer de futures mines dans tout le pays tout en soutenant les collectivités et organisations nordiques, éloignées et autochtones dans la prise de décisions et l'aménagement du territoire. Les programmes renouvelés mettent l'accent sur les minéraux critiques, comme les métaux pour batteries, qui sont indispensables pour que le Canada atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Le Budget 2022 propose de fournir 79,2 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023, pour permettre à RNCAN d'offrir un accès public à des ensembles de données intégrées afin d'éclairer l'exploration et le développement des minéraux critiques.

Pour faciliter davantage l'exploration, le gouvernement du Canada soutient la recommandation d'élargir la portée des mesures financières et fiscales. L'énoncé économique de l'automne 2018 a annoncé une prolongation de cinq ans du crédit d'impôt pour l'exploration minière, une initiative qui avait été renouvelée à de nombreuses reprises depuis son introduction en 2000. Cette prolongation offre une plus grande certitude à long terme aux investisseurs et aide les petites sociétés d'exploration à réunir les capitaux nécessaires pour entreprendre la recherche de nouvelles ressources minérales, contribuant ainsi à assurer la prospérité future de l'industrie minière du Canada. Via le Budget 2022, le gouvernement du Canada proposera d'introduire un nouveau crédit d'impôt pour l'exploration minière de 30 % pour les minéraux critiques spécifiques, notamment le nickel, le lithium, le cobalt, le graphite, le cuivre, les éléments des terres rares, le vanadium, le tellure, le gallium, le scandium, le titane, le magnésium, le zinc, les métaux du groupe du platine et l'uranium.

Le gouvernement reconnaît que la plupart des projets de développement minier et industriel nécessitent des investissements importants, avec un risque élevé et un rendement lent. Par exemple, il peut s'écouler de 5 à 25 ans avant qu'un projet minier ne devienne opérationnel, sans revenus avant le début de la production. Les projets nationaux sont également soumis à des évaluations réglementaires rigoureuses afin de respecter les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) réputées du Canada. Par conséquent, pour faire progresser notre transition vers une économie carboneutre, le gouvernement fédéral fournit un soutien financier et administratif pour accélérer le développement de projets stratégiques dans les domaines de l'exploitation minière, du traitement, de la fabrication et du recyclage des minéraux critiques.

Il permet notamment de tirer parti des ressources et de l'expertise de nos organismes de développement des entreprises commerciales et nationales, comme la Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada et la Corporation commerciale canadienne. Ce soutien vise également à tirer parti des programmes actuels comme le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), qui fait déjà des investissements importants sur le marché des véhicules électriques. Nous viserons également une harmonisation avec les partenaires provinciaux et territoriaux, tout en respectant l'environnement et les droits autochtones, afin que ces projets puissent être mis en place d'une manière plus robuste et durable.

Pour accélérer le développement des projets, le gouvernement fédéral s'appuiera sur l'investissement du secteur privé pour faire progresser l'innovation technologique et la performance environnementale dans le secteur des minéraux critiques du Canada et les industries connexes.

Ces dotations de base dans la chaîne de valeur des minéraux critiques renforceront les programmes existants qui visent à offrir de nouvelles possibilités d'emploi et à attirer des investissements directs étrangers dans le secteur canadien des minéraux critiques et les industries connexes. Selon le Budget 2022, 1,5 milliard de dollars (1 milliard de dollars en nouveau financement, 500 millions de dollars des fonds existants) sur six ans, à compter de 2024-2025, seront attribués au Fonds d'innovation stratégique afin de soutenir les projets de minéraux critiques, en donnant la priorité aux applications de fabrication, de traitement et de recyclage.

Le gouvernement fédéral soutient le développement du secteur des minéraux critiques au Canada par le biais d'investissements dans l'énergie renouvelable et les infrastructures de transport afin d'appuyer les chaînes d'approvisionnement qui sont nécessaires pour que les produits des minéraux critiques atteignent les marchés. Ces investissements aideront le développement économique et commercial du Canada en comblant les lacunes dans l'infrastructure facilitante afin de débloquer les gisements prioritaires, tout en tenant compte des possibles bénéfices multiutilisateurs et des objectifs du Canada en matière de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de réconciliation avec les Autochtones. Voici quelques exemples :

- Les outils de financement optionnels de la Banque de l'infrastructure du Canada, par exemple leurs domaines d'investissement prioritaires de 5 milliards de dollars dans le domaine de l'énergie propre et de 5 milliards de dollars dans le commerce et le transport, qui cherchent à attirer des investisseurs privés et institutionnels pour des projets d'infrastructure générateurs de revenus dans l'intérêt public;
- Le Budget 2022 proposait jusqu'à 1,5 milliard de dollars pour le développement d'infrastructures pour les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, en mettant l'accent sur les gisements prioritaires.

Le rapport suggère également que le gouvernement du Canada mette en place des incitations à la transition énergétique de son économie pour utiliser des technologies propres. Le Budget 2021 proposait 36,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, avec 10,9 millions de dollars d'amortissement restant, pour RNCan afin d'appuyer la R-D ciblée pour le traitement des minéraux critiques en amont et la production de précurseurs de batteries ainsi que le génie des matériaux connexes. Par exemple, le financement de la R-D vise la circularité en développant des voies pour produire économiquement des minéraux viables à partir de flux de déchets au Canada, tels que les résidus miniers et les batteries de véhicules électriques en fin de vie, qui peuvent être réintégrés dans les chaînes de valeur. Le Budget 2021 a fourni 700 millions de dollars sur trois ans, pour le Fonds pour l'emploi et la croissance (FEC), un programme fédéral visant à soutenir la création d'emplois régionaux et à positionner les économies locales pour une croissance à long terme. Avec le Fonds, les agences de développement régional peuvent, parmi de nombreuses autres activités, soutenir la transition verte, y compris l'énergie verte.

En outre, le rapport recommande qu'une stratégie relative aux minéraux critiques sécurise les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques dans le contexte de la sécurité nationale. En juin dernier, Sécurité publique a reçu le mandat de coordonner l'élaboration d'une liste nationale de sécurité économique (LNSE) au cours des 12 mois suivants, qui comprendra les biens importants pour la sécurité nationale du Canada, y compris les minéraux critiques. La LNSE fournira une liste convenue de biens stratégiques de grande valeur qui doivent être protégés contre l'acquisition, le contrôle ou l'accès par des acteurs étrangers hostiles. Elle contribuera à l'harmonisation des approches entre les programmes en ce qui concerne les actifs couverts, notamment la sécurité de la recherche, la *Loi sur*

Investissement Canada et les ajouts à la liste des marchandises d'exportation contrôlée. En outre, dans le cadre du domaine d'intérêt du leadership et de la sécurité à l'échelle mondiale, la Stratégie sur les minéraux critiques examinera les outils permettant de s'assurer que les minéraux critiques du Canada et leurs chaînes de valeur connexes sont protégés contre les menaces dans un contexte de sécurité nationale, tout en assurant un accès continu aux investissements directs étrangers importants et nécessaires.

Pour élaborer sa stratégie, le gouvernement poursuit son engagement avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les groupes autochtones afin d'élaborer sa vision des minéraux critiques et d'assurer l'harmonisation avec les stratégies provinciales. Une équipe de travail fédérale, provinciale et territoriale (FPT) sur les minéraux critiques et les chaînes de valeur des batteries a été créée en 2020 pour assurer la transparence et un engagement coordonné dans les initiatives nationales et internationales. Plusieurs juridictions ont élaboré des stratégies relatives aux minéraux critiques et investissent directement dans le secteur, tandis que d'autres élaborent des approches stratégiques. Le gouvernement du Canada s'efforce de s'engager davantage avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les groupes autochtones, pour faire progresser les projets de minéraux critiques et les chaînes de valeur connexes au Canada, dans le cadre d'une stratégie pancanadienne. Cet engagement est complété par celui des Tables régionales sur l'énergie et les ressources dirigées par RNCan, une initiative visant à travailler en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires clés afin de positionner chaque région pour faire progresser les nouvelles possibilités de croissance qui découlent de la transition à la consommation nette zéro, y compris les minéraux critiques. Les tables régionales procèdent selon une approche progressive, la première phase commençant par la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba.

Le gouvernement du Canada a commencé à travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie sur les minéraux critiques. En ce qui concerne la demande de rapports trimestriels de l'INDU sur les investissements dans les minéraux critiques, conformément à la recommandation 10, nous apprécions l'intention et veillerons à ce que les ministères ayant des investissements dans les minéraux critiques continuent à suivre la mise en œuvre habituelle du programme et les solides pratiques existantes en matière de rapports, notamment les rapports annuels par le biais des rapports ministériels, afin d'éviter la redondance et réduire la charge de production de rapports. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie sur les minéraux critiques, un cadre de rapport horizontal est en cours d'élaboration et cela pourrait être une avenue supplémentaire pour rendre compte du rendement des investissements effectués dans le cadre de cette Stratégie. Ce cadre sera officialisé dans les prochaines présentations au Conseil du Trésor.

Le Centre d'excellence sur les minéraux critiques et le processus d'examen réglementaire ciblé pour les chaînes d'approvisionnement, y compris les minéraux critiques (recommandations 2 et 3) :

Le Budget 2021 a accordé 9,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour que RNCan crée le Centre d'excellence sur les minéraux critiques (CEMC). L'objectif du CEMC est de stimuler le développement de chaînes de valeur des minéraux critiques au Canada en coordonnant la politique et les programmes fédéraux ainsi qu'en travaillant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie canadienne, les gouvernements étrangers alliés et les peuples autochtones. De plus, le CEMC supervise la R-D ciblée pour le traitement des minéraux critiques en amont et les précurseurs de batteries et le génie des matériaux connexes, dirigée par le laboratoire de RNCan, CanmetMINES. Les principales activités sont les suivantes :

- a. diriger l'élaboration d'une stratégie canadienne des minéraux critiques;
- b. analyser les cadres de politique, de programme et de réglementation du Canada touchant les composants en amont et à mi-chemin de la chaîne de valeur de minéraux critiques du Canada (exploitation minière, traitement, raffinage, fabrication de précurseur) pour déterminer les mesures des politiques et des programmes fédéraux (modifications réglementaires,

- nouveaux programmes de subventions et contributions [S et C], etc.) qui permettront de combler les lacunes et de surmonter les défis;
- c. établir des partenariats avec d'autres pays pour continuer d'attirer des investissements au Canada et favoriser la diversification des chaînes d'approvisionnement mondiales en augmentant la capacité du Canada de produire, de raffiner et de développer les minéraux critiques et leurs chaînes de valeur connexes;
 - d. faciliter l'accès de l'industrie au soutien programmatique fédéral pour les projets de minéraux critiques stratégiquement importants pour bâtir les trois chaînes de valeur identifiées;
 - e. se coordonner avec les provinces, les territoires, les groupes autochtones et l'industrie pour assurer une approche pancanadienne au développement de chaînes de valeur des minéraux critiques au Canada.

Les entreprises qui souhaitent investir recherchent un environnement réglementaire équilibré et prévisible, ainsi qu'une approche collaborative entre les différents ordres de gouvernement. La recommandation 2 suggérait que le gouvernement établisse un comité interministériel de réglementation pour soutenir les sociétés minières, tout en tenant compte des compétences provinciales et en réduisant la bureaucratie. Cette question sera abordée dans le cadre d'initiatives existantes et à venir. Le Budget 2022 propose de fournir 10,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2024-2025, à RNCan pour renouveler le CEMC. En plus des activités existantes, le CEMC fournira une assistance directe pour aider l'industrie à naviguer dans les processus réglementaires et les mesures de soutien existantes. La gouvernance interministérielle de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques permettra de régler les questions de réglementation.

Afin d'assurer un régime d'évaluation d'impact efficace et efficient, le gouvernement fédéral examinera les besoins de financement de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et d'autres ministères pertinents dans le contexte de la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022. Cela permettra de soutenir l'évaluation des grands projets, tels que les mines de minéraux critiques. Le Budget 2022 propose également de fournir jusqu'à 40 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour soutenir les processus de réglementation dans le Nord.

De plus, les examens réglementaires ciblés, établis dans le Budget 2018, et dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, visent à identifier les goulots d'étranglement réglementaires qui entravent la croissance économique et l'innovation, dans le but de rendre le système réglementaire canadien plus agile, transparent et réactif. Il est possible d'exploiter les mécanismes et les processus proposés par l'examen réglementaire de la chaîne d'approvisionnement pour aider à soutenir les efforts de coopération interministérielle concernant la politique de réglementation des minéraux critiques. La création d'un comité à ce stade pourrait augmenter le risque de dédoublement des efforts et des ressources. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AICA) travaille également avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernés pour examiner le système de réglementation fédéral, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), dans le but d'améliorer l'environnement réglementaire, y compris pour les projets dans le secteur des minéraux critiques.

En réponse à la recommandation 3, étant donné le mandat du CEMC, le CEMC ne sera pas relocalisé près des sites universitaires ou miniers à travers le Canada et continuera de relever de RNCan, dans la région de la capitale nationale, compte tenu de sa compétence fédérale, y compris la coordination avec les divers intervenants canadiens et les gouvernements étrangers. Néanmoins, le financement accordé dans le cadre de la stratégie sur les minéraux critiques à venir vise à accroître la capacité de recherche et de développement du secteur, notamment en établissant des partenariats avec l'industrie, par l'intermédiaire de CanmetMINES, de CanmetMATÉRIAUX, de la Commission géologique du Canada et du Conseil national de recherches.

Réconciliation économique avec les autochtones et développement des infrastructures dans les communautés rurales et nordiques (recommandations 6 et 9) :

Le gouvernement du Canada souscrit aux recommandations du Comité visant à introduire des initiatives pour encourager les peuples autochtones à participer pleinement au développement de la chaîne de valeur des minéraux critiques. Le quatrième domaine d'intervention de la stratégie vise à favoriser la réconciliation avec les Autochtones et reconnaît que les peuples autochtones sont les intendants, les détenteurs de droits et, dans de nombreux cas, les détenteurs de titres des terres sur lesquelles les ressources naturelles sont situées. Le succès de l'exploitation des minéraux critiques au Canada doit s'appuyer sur le respect des droits autochtones et des droits issus de traités, et sur la participation véritable, le partenariat, la collaboration et l'inclusion des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Bien que l'exploitation minière soit actuellement le plus grand employeur du secteur privé pour les peuples autochtones, l'engagement au Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) a indiqué que les peuples autochtones sont confrontés à d'importants obstacles systémiques qui limitent leur participation significative à l'industrie, notamment en matière de capacité, de gouvernance, de financement et de possibilités de formation. Emploi et Développement social Canada (EDSC) a une longue histoire de partenariat et de collaboration dans le cadre de ses programmes relatifs au marché du travail autochtone. À la suite d'un engagement important et d'une élaboration conjointe avec les peuples autochtones, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones a été lancé en 2019 et est financé à hauteur de 2 milliards de dollars sur cinq ans et 408,2 millions de dollars de façon continue. Ce programme fondé sur les distinctions soutient un réseau de plus de 110 fournisseurs de services autochtones comptant plus de 650 points de service à travers le pays, qui déterminent leurs propres priorités en matière de compétences et de formation en fonction des besoins spécifiques de leurs communautés. Lancé en 2010 et doté de 50 millions de dollars par an de façon continue, le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) est un programme basé sur des projets qui finance des partenariats entre des organisations autochtones et des employeurs de l'industrie afin d'offrir aux peuples autochtones une formation professionnelle liée à des opportunités économiques au niveau local, régional et national. Historiquement, un nombre important de projets FCP ont été réalisés dans le secteur minier, dont 22 projets depuis 2010.

Le rapport final de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* conclut également qu'il y a des niveaux élevés de violence et de harcèlement des peuples et des femmes autochtones par les travailleurs temporaires et que les femmes autochtones sont confrontées à des obstacles importants à la participation à l'économie du secteur de l'extraction. Pour réduire les lacunes et faire avancer la participation des collectivités autochtones aux secteurs des ressources naturelles, le renforcement de la mobilisation et du partenariat doit être précoce et continu, et doit respecter et refléter les divers intérêts des Autochtones.

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la récente jurisprudence ont abouti à une meilleure reconnaissance des droits des Autochtones et au besoin de soutenir une participation précoce, continue et significative au développement des ressources afin de garantir une approbation efficace et rapide des projets. Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler les relations avec les peuples autochtones sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat, et la promotion de la réconciliation se fera dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui continue de mobiliser les intervenants dans de nombreux ministères.

Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer des consultations et des partenariats significatifs avec les communautés autochtones dans l'élaboration de projets de minéraux critiques. En 2019, l'Agence canadienne d'évaluation d'impact a annoncé l'octroi de 18,3 millions de dollars sur cinq ans au Programme de soutien des capacités autochtones,

qui fournit des fonds aux communautés et organisations autochtones pour promouvoir un engagement et un leadership significatifs des peuples autochtones dans les consultations sur les évaluations. De même, créé en 2018, le Programme d'aide financière aux participants du Nord (PAFPN) de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), avec un financement de 10,3 millions de dollars sur cinq ans, aide les gouvernements et les organisations autochtones, ainsi que les habitants du Nord, à participer de manière significative aux évaluations des impacts environnementaux et socio-économiques des grands projets d'infrastructure et d'extraction de ressources dans les territoires dans le cadre des régimes de cogestion fondés sur des traités. De plus, le Budget 2022 propose de fournir jusqu'à 40 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2022-2023, aux RCAANC pour soutenir les processus de réglementation dans le Nord.

Dans la lettre de mandat de décembre 2021 adressée au ministre des Ressources naturelles, le gouvernement a renouvelé son engagement à élaborer un nouveau cadre national de partage des avantages pour faire en sorte que les communautés des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse bénéficient directement des grands projets de ressources sur leurs territoires. Des travaux sont en cours pour engager l'industrie et les partenaires autochtones dans l'élaboration de ce cadre. Le Budget 2022 propose de fournir 103,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, à RNCAN pour l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages pour les ressources naturelles et l'expansion du Bureau des partenariats avec les Autochtones et le programme des Partenariats pour les ressources naturelles autochtones. Au moins 25 millions de dollars de ce montant seront consacrés à la tenue de consultations anticipées et au renforcement des capacités des communautés autochtones en vue d'appuyer leur participation à la stratégie associée aux minéraux critiques. Ces investissements permettront d'accroître la capacité des autochtones à bénéficier de tous les types de projets liés aux ressources naturelles, y compris ceux liés aux minéraux critiques.

Le Nord regorge de gisements de minéraux critiques non exploités ainsi que le projet de démonstration de terres rares de Nechalacho de Cheetah Resources, le premier projet au Canada à produire des éléments de terres rares. CanNor a investi 1,26 million de dollars dans des technologies d'extraction plus écologiques pour ce projet. Nechalacho est une initiative de démonstration de principe et un exemple de réconciliation, car il s'agit du premier projet minier au Canada pour lequel les opérations au sol ont été entièrement confiées à la Première Nation sur le territoire traditionnel duquel se trouve le projet. CanNor a soutenu le développement des infrastructures dans le Nord, notamment les routes, la connectivité numérique et la production d'électricité. Les investissements dans la préparation à la construction des grands projets ont inclus :

- 1,16 million de dollars pour faire avancer la planification de la route qui reliera la province géologique des Esclaves des TNO à la région de Kitikmeot au Nunavut;
- plus de 1,2 million de dollars pour une autoroute praticable en toute saison dans la vallée du Mackenzie;
- 480 000 \$ pour soutenir la planification du projet proposé d'agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson;
- 3 millions de dollars pour soutenir un projet du gouvernement du Tłı̨c hq̓, en collaboration avec le GTNO et l'ISDE, visant à améliorer l'accès à Internet pour la communauté de Whatì, par le génie, la construction et la mise en service d'un câble à fibres optiques.

Dans certaines parties des territoires du Canada, où la *Loi sur l'évaluation d'impact* ne s'applique pas entièrement, le Bureau de gestion des projets nordiques de CanNor soutient des processus d'évaluation d'impact opportuns et transparents pour les propositions de développement des ressources et des infrastructures et coordonne la contribution fédérale aux processus d'évaluation environnementale territoriaux, surveille et évalue l'obligation de consultation de la Couronne et joue un rôle de rassembleur pour aider l'industrie à comprendre et à naviguer dans les systèmes de réglementation nordiques.

Le gouvernement du Canada appuie également la recommandation d'investir dans l'infrastructure des régions éloignées et nordiques et explore les options pour faire avancer les projets en reconnaissant que ces lacunes en matière d'infrastructure entravent le développement minéral aux étapes de l'exploration, du développement et de l'exploitation. Le Budget 2021 a prévu 1,9 milliard de dollars sur quatre ans pour recapitaliser le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC), dirigé par Transports Canada. Ce financement pourrait attirer environ 2,7 milliards de dollars de la part de partenaires du secteur privé et d'autres partenaires du secteur public, ce qui se traduirait par des investissements totaux de 4,6 milliards de dollars, et stimulerait les investissements dans les routes, les chemins de fer et les voies d'expédition. En outre, le Budget 2022 propose de fournir 450 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir les projets prioritaires de la chaîne d'approvisionnement de transport par le biais du FNCC.

Dans le cadre du FNCC, le volet Arctique et Nord s'appuie sur l'investissement de 400 millions de dollars prévu dans le Budget 2019 en ajoutant 285 millions de dollars supplémentaires dans le Budget 2021 pour des projets d'infrastructure de transport dans les régions arctiques et nordiques du Canada, qui appuieront des réseaux de transport habilitants pour les industries de l'exploitation minière et de l'exploration minière. Depuis la création du programme en 2017, le gouvernement du Canada a investi 4,6 milliards de dollars dans le FNCC.

Le rapport note qu'il y a un manque d'accès à l'Internet à haute vitesse pour la population et les entreprises canadiennes dans certaines communautés rurales et éloignées, ce qui crée un obstacle à une participation égale à l'économie. S'appuyant sur le 1,75 milliard de dollars que le gouvernement fédéral avait mis à disposition par le biais du Fonds pour la large bande universelle (FLBU), le Budget 2021 a proposé 1 milliard de dollars supplémentaires sur six ans, pour le FLBU afin de soutenir un déploiement plus rapide des projets de large bande en collaboration avec les provinces et territoires ainsi que d'autres partenaires. Grâce à ce fonds, des milliers de Canadiens et de petites entreprises auront des connexions Internet plus rapides et plus fiables.

Le Budget 2021 a prévu 11,7 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler le Programme des normes à l'appui de la résilience des infrastructures, afin que le Conseil canadien des normes puisse continuer à mettre à jour les normes et les directives dans des domaines prioritaires tels que la cartographie des inondations et la construction dans le Nord. Ces fonds aideront les collectivités à planifier et à construire des routes, des bâtiments et d'autres infrastructures durables et résistantes au changement climatique.

Le rapport a également indiqué un besoin d'infrastructures électriques dans ces régions, ce qui assurera la prospérité à long terme de ces régions. Dans le cadre du Budget 2021, le gouvernement du Canada a investi 40,4 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la faisabilité et la planification de projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de réseaux dans le Nord. Ce financement permettra de fournir de l'énergie propre aux collectivités nordiques et contribuera à réduire les émissions des projets miniers; il soutiendra également les infrastructures habilitantes. Le Budget 2022 propose d'octroyer à RNCan 600 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2022-2023, pour permettre au Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification de soutenir des projets additionnels axés sur les énergies renouvelables et la modernisation du réseau.

Étant donné que le secteur minier est l'épine dorsale économique de nombreuses collectivités nordiques, les investissements visant à soutenir le transport, l'électricité et la large bande dans le Nord faciliteront l'exploration minière et peuvent aider à améliorer les possibilités socioéconomiques dans les collectivités nordiques et autochtones.

Collaboration internationale et chaînes de valeur prioritaires (recommandations 7 et 8) :

La collaboration internationale avec les partenaires de confiance du Canada complète les efforts déployés par le Canada lui-même pour mettre en place des chaînes de valeur de minéraux critiques et de batteries au Canada et améliorer la résilience globale des minéraux critiques. Le plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques a fait progresser nos intérêts mutuels à sécuriser les chaînes d'approvisionnement de minéraux critiques nécessaires pour certains secteurs manufacturiers importants, y compris les technologies des communications, les secteurs de l'aéronautique et de la défense, ainsi que les technologies propres. En février 2021, le premier ministre Trudeau et le président Biden ont publié une *Feuille de route pour un partenariat renouvelé États-Unis–Canada*. Cette feuille inclut l'engagement de bâtir les chaînes d'approvisionnement nécessaires pour faire du Canada et des États-Unis des chefs de file mondiaux dans tous les aspects de l'élaboration et de la production de batteries. Les dirigeants ont convenu de renforcer le Plan d'action conjoint pour viser la transformation industrielle carboneutre, les batteries pour les véhicules à zéro émission et le stockage de l'énergie renouvelable. Ils ont également convenu de renforcer la collaboration sur les efforts multilatéraux visant à améliorer la gouvernance du secteur minier à l'étranger, notamment par le biais de l'initiative de gouvernance des ressources énergétiques dirigée par les États-Unis (ERGI).

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires étrangers clés pour améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement en minéraux et en métaux par le biais d'engagements bilatéraux et multilatéraux. En juin 2021, lors du Sommet des dirigeants du Canada et de l'UE, le Partenariat stratégique Canada-UE sur les matières premières (le « Partenariat stratégique ») a été annoncé. Le Partenariat stratégique verra le Canada et l'UE travailler en collaboration pour réduire les risques de la chaîne d'approvisionnement pour les minéraux et les métaux qui sont critiques à la transition vers une économie neutre sur le plan climatique et numérisée. Ce partenariat est établi dans le cadre du mandat de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, notamment du dialogue bilatéral sur les matières premières (art. 25.4).

Le Service des délégués commerciaux (SDC), par l'entremise de son réseau mondial de 44 agents d'investissement, ainsi qu'Investir au Canada, continueront de travailler avec RNCAN et l'ISDE pour développer et bâtir la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques du Canada et soutenir le développement d'industries clés dans tout le pays, en continuant de promouvoir l'investissement dans les segments clés des chaînes de valeur des minéraux critiques ici au Canada. Les minéraux critiques jouent un rôle important dans la Stratégie d'attraction des investissements directs étrangers (SAIDE) du Canada. La SAIDE a identifié un nombre de sous-secteurs sur lesquels le gouvernement du Canada doit se concentrer au cours des trois prochaines années, notamment la fabrication de batteries et de véhicules électriques, les systèmes de stockage d'énergie et l'extraction, le développement et le traitement des minéraux, les minéraux critiques étant un élément fondamental de chacun d'entre eux.

L'intérêt pour la poursuite d'une action collective sur les minéraux critiques afin de soutenir la transition vers une énergie propre à l'échelle mondiale est en train de croître au sein de plusieurs organisations multilatérales clés, notamment à : l'OCDE; le G7 et le G20, l'Agence internationale de l'énergie (AIE); la Banque mondiale; l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA); le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF); l'Initiative de gouvernance des ressources énergétiques (ERGI) et le nouveau Partenariat pour la sécurité des minéraux (PSM). L'attention croissante portée aux minéraux critiques dans les forums multilatéraux offre l'occasion d'instaurer une collaboration responsable entre des partenaires de confiance. Le Canada étudie les possibilités de soutenir une action collective accrue au sein de ces organisations clés.

En ce qui concerne les chaînes de valeur prioritaires pour le Canada et ses alliés, le Canada a identifié trois chaînes de valeur prioritaires offrant des possibilités importantes de croissance et de connexion des minéraux extraits et traités au pays à la fabrication canadienne :

- Technologies propres – systèmes de transport d'énergie, aimants permanents, éoliennes, panneaux, batteries perfectionnées, piles à hydrogène et petits réacteurs modulaires;
- Semi-conducteurs et technologies de l'information et de la communication;
- Intrants et matériaux de fabrication de pointe - céramiques, métaux à haute valeur ajoutée, matériaux électroniques, composites, polymères et biomatériaux.

Grâce au FSI, le gouvernement aide les entreprises à investir, à croître et à innover au Canada, notamment dans ses chaînes de valeur prioritaires. Le Budget 2021 a fourni à l'Accélérateur net zéro (ANZ) du FSI 5 milliards de dollars de nouveaux fonds du FSI, s'ajoutant aux 3 milliards de dollars prévus dans le *Plan climatique renforcé* de décembre 2020, *Un environnement sain et une économie saine*, pour un total de 8 milliards de dollars sur sept ans afin de soutenir des projets qui aideront à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre dans toute l'économie canadienne. Il est attendu que les investissements de l'ANZ dans l'innovation et le développement de technologies propres, y compris son appui à des projets innovants dans les secteurs de l'automobile, des transports et de l'aérospatiale, puissent stimuler la demande de minéraux critiques.

En outre, le Budget 2022 propose de fournir 1 milliard de dollars sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2024-2025, à l'ISDE pour le FSI. Combiné aux 500 millions de dollars tirés du financement actuel du programme, cela fournira 1,5 milliard de dollars en soutien ciblé pour les projets de minéraux critiques, la priorité étant accordée aux applications de fabrication, de traitement et de recyclage. Le gouvernement étudiera également les possibilités de soutenir la croissance de l'industrie des panneaux solaires grâce à cette enveloppe.

Le gouvernement fédéral, aux côtés de ses partenaires provinciaux et territoriaux, ont augmenté leur soutien aux industries canadiennes qui se positionnent dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Par exemple, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont annoncé un financement conjoint de 10 millions de dollars en décembre 2020 pour First Cobalt (désormais Electra) afin d'accélérer la production nationale de sulfate de cobalt de qualité batterie en remettant en service sa raffinerie en Ontario. En mars 2022, le gouvernement fédéral et l'Ontario ont annoncé conjointement leur soutien à la première usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques au lithium-ion au Canada, à Windsor, en Ontario.

Le gouvernement fédéral a également investi de manière significative pour stimuler la fabrication nationale de VE qui répondront à la demande nationale et mondiale et pour renforcer la capacité de traitement des minéraux au Canada, ainsi que d'autres chaînes d'approvisionnement prioritaires clés. Voici quelques exemples :

- un investissement de 295 millions de dollars pour la production de VE à l'usine Ford d'Oakville;
- un investissement de 50 millions de dollars dans une usine d'assemblage de batteries avec Lion Electric;
- un investissement de 5 millions de dollars pour remettre en service et agrandir la raffinerie de cobalt d'Electra Battery Materials dans le nord de l'Ontario;
- un financement de 4,1 millions de dollars pour Polar Sapphire afin d'améliorer la qualité et la pureté de son alumine de haute pureté produite pour être utilisée dans les batteries lithium-ion;
- un investissement fédéral dans la nouvelle usine de batteries pour véhicules électriques de LG Energy Solutions et Stellantis à Windsor, en Ontario.

En termes de signaux politiques, le gouvernement s'est engagé à élaborer un mandat de VZE légers en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), qui établira des exigences annuelles pour atteindre 100 % de VZE d'ici 2035, y compris des objectifs intermédiaires d'au moins 20 % d'ici 2026 et au moins 60 % d'ici 2030. Cet objectif est complété par des investissements fédéraux visant à accroître la demande nationale de VE, dont 2,75 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, par l'intermédiaire du Fonds pour le transport en commun à émission zéro afin de soutenir les plans d'électrification des transports en commun et des exploitants d'autobus scolaires, de soutenir l'achat de 5 000 autobus à émission zéro et de construire l'infrastructure de soutien, y compris l'infrastructure de recharge et la modernisation des installations. Ces mesures nécessiteront des quantités accrues de minéraux et de matériaux critiques.

Le Budget 2021 a fourni 56,1 millions de dollars sur cinq ans et 13 millions de dollars par an de façon continue, pour permettre à Mesures Canada d'élaborer et de mettre en œuvre, en coordination avec des partenaires étrangers, un ensemble de codes et de normes pour les stations de recharge et de ravitaillement en carburant des véhicules à zéro émission (VZE). Cela comprend les cadres d'accréditation et d'inspection nécessaires pour garantir le respect des normes dans le réseau canadien de stations de recharge et de ravitaillement. Ce cadre fournira la certitude réglementaire nécessaire pour faciliter le développement du réseau de recharge et donner aux Canadiens la confiance nécessaire pour acheter et conduire des VZE. Cette initiative contribue à soutenir un environnement dans lequel un écosystème de batteries et la fabrication de VE peuvent prospérer au Canada.

En février 2022, le gouvernement fédéral a également annoncé l'octroi de 150 millions de dollars, par l'intermédiaire du FSI, pour effectuer des investissements ciblés et tirer parti des forces nationales du Canada associées au développement et à l'approvisionnement de semi-conducteurs. Cette somme s'ajoute aux 90 millions de dollars alloués dans le Budget 2021 pour rééquiper et moderniser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques du Conseil national de recherches Canada (CCFDP-CNRC). Le Budget 2022 propose un montant supplémentaire de 45 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, selon la comptabilité de caisse, pour qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'engage auprès des intervenants, effectue des analyses de marché et appuie des projets qui renforceront l'industrie canadienne des semi-conducteurs.

Enfin, le Budget 2022 propose 15 milliards de dollars pour la création d'un Fonds de croissance du Canada afin de soutenir les investissements de capitaux privés qui font progresser les objectifs de la politique économique nationale, comme la diversification de notre économie et le soutien de nos exportations, en investissant dans la croissance des industries à faible émission de carbone, les nouvelles technologies et la restructuration des chaînes d'approvisionnement essentielles dans les secteurs importants pour la prospérité future du Canada, notamment les secteurs des ressources naturelles.

Conclusion

Le gouvernement du Canada exprime sa gratitude aux membres du Comité permanent pour le travail qu'ils ont accompli afin de trouver des moyens de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent au secteur canadien des minéraux critiques.

Les recommandations du rapport respectent la vision du gouvernement du Canada sur les minéraux critiques : soutenir le développement de l'industrie des minéraux critiques et de ses chaînes de valeur connexes et faire en sorte que le Canada soit en mesure de profiter des possibilités économiques découlant de la croissance de la demande mondiale pour ces minéraux. Les minéraux critiques sont les composantes essentielles de la transition verte, et le gouvernement du Canada continuera d'évaluer les moyens d'élaborer une stratégie de valorisation des minéraux critiques pour le Canada, de soutenir le développement de la capacité de traitement intermédiaire, de mettre l'accent sur les industries qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de développer l'expertise et de former une main-d'œuvre qualifiée et inclusive pour assurer l'atteinte de ces objectifs.